
**ATELIER DE RESTITUTION DES AVANT-PROJETS DE DIRECTIVES DU CADRE HARMONISE
DES FINANCES PUBLIQUES DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

Abidjan, le 22 septembre 2008

Allocution de

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur le Conseiller à la cour des comptes de l'UEMOA ;

Monsieur le Directeur National de la BCEAO ;

Monsieur le représentant de la BOAD ;

Monsieur le représentant résident du FMI ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations
internationales et sous régionales ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs,
Sous-directeurs ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole ce matin, au nom
de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, empêché, à
l'occasion de la cérémonie d'ouverture de « **l'atelier de restitution, de
mise en cohérence et de validation des avant-projets de directives
du cadre harmonisé des finances publiques des Etats membres
de l'UEMOA** », organisé par la Commission de l'UEMOA.

Je voudrais de prime abord, souhaiter au nom de Monsieur le Ministre,
la fraternelle bienvenue à l'ensemble des invités à ces assises, et
souhaiter un bon séjour en Côte d'Ivoire aux délégations des pays
frères de la sous région.

Il me charge d'exprimer ses remerciements à la Commission de
l'UEMOA, pour avoir choisi la Côte d'Ivoire comme pays hôte de ce
deuxième atelier, et de traduire ses félicitations et encouragements au
Président de la Commission de l'UEMOA, pour la diligence et la qualité
imprimées à la mise en œuvre de cette réforme.

Je ne saurai terminer ces remerciements sans m'adresser de façon particulière à nos partenaires et principalement au Fonds Monétaire International, qui n'a cessé de soutenir l'UEMOA et ses pays membres, notamment à travers des programmes économiques et de renforcement de capacités.

Honorables invités, mesdames et messieurs,

L'harmonisation du cadre des finances publiques constitue un axe majeur de la politique d'intégration économique. Son indispensable succès à laquelle œuvrent les organes de la Commission et les Etats, est la seule alternative de viabilité et de compétitivité de notre zone, dans un environnement international de plus en plus concurrentiel.

Cette réforme vise à mettre en commun les enseignements tirés par les Etats et la Commission, de la mise en œuvre du cadre de gestion des finances publiques.

Elle constitue également une action contribuant à améliorer la définition et l'application par les Etats, des critères de convergence qui guident la gestion macroéconomique de nos pays et garantissent l'efficacité des politiques économiques et financières.

A cet égard, je me félicite de ce que l'UEMOA se soit inscrite dans une dynamique d'adaptation continue de ses textes aux évolutions techniques et aux contraintes opérationnelles.

Ainsi, les nouvelles directives devront prendre en compte, de façon cohérente, les instruments modernes de gestion comme le Cadre de Gestion des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le budget programme, la classification fonctionnelle et la dimension sociale de la gestion des finances publiques, à travers notamment le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Ce faisant, nous devons être à mesure d'atteindre les objectifs majeurs que sont :

- la mise en place d'instruments modernes de gestion des finances publiques ;

- le renforcement des bases de la transparence, la rigueur et surtout l'efficacité dans la gestion des finances publiques ;
- la satisfaction des exigences de surveillance multilatérale ;
- l'instauration de la culture de résultat et de l'évaluation, grâce à la définition d'indicateurs de performance pertinents.

Mesdames et Messieurs,

Cet atelier qui intervient après celui tenu à Bamako du 8 au 11 juillet 2008, doit impérativement répondre à nos attentes qui sont nombreuses, comme nous pouvons le constater.

En effet, cette rencontre doit permettre à nos experts, de dégager des convergences de vue sur les orientations clés, définies dans les avant-projets de directives.

Ces orientations concernent, entre autres :

- la déconcentration des pouvoirs des ordonnateurs ;
- la nature des opérations d'emprunts à moyen et long termes ;
- les modalités de mise en jeu de la responsabilité des ordonnateurs et des contrôleurs financiers ;
- la base d'enregistrement des recettes et des dépenses selon le principe de droits constatés ;
- la définition de la nature et de la durée de la période complémentaire.

En outre, nos travaux devront déboucher sur un plan d'actions, afin d'assurer un meilleur suivi des conclusions et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des différents axes d'intervention.

Je ne doute pas, au regard de l'expérience et de la qualité des participants, que ces attentes seront satisfaites au terme de cet atelier.

Pour ma part, je puis vous donner l'assurance de Monsieur le Ministre, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEMOA, de l'engagement de cette instance à prendre rapidement les décisions qui s'imposent, pour permettre à notre institution sous régionale, de jouer pleinement son rôle dans le développement économique et social de nos pays.

C'est sur ces mots que je voudrais clore mon propos, en déclarant ouvert, « **le deuxième atelier de restitution, de mise en cohérence et de validation des avant-projets de directives des finances publiques de l'UEMOA** ».

Plein succès à vos travaux.

Merci de votre aimable attention.

KOFFI AHOUTOU Emmanuel